

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 23 AVRIL 2024

**Suite à convocation de Monsieur le Maire, en date du 15 avril 2024, le conseil municipal s'est réuni salle polyvalente, le mardi 23 avril 2024 à 18H30.**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Albin Noël, Maire de la commune.

**Présents** : Outre Monsieur le Maire, Monsieur Blanc G, Mesdames Dupré S et Domerego M, Adjointes, Madame Ratajczak P et Messieurs Beninati S, Pavone L, conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Madame Barsotti C, représentée par pouvoir à Madame Domerego M, Madame Videau A, représentée par pouvoir à Madame Ratajczak P.

**Absents** : Monsieur Nicaise O.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Beninati S.

**Ordre du jour** : Approbation du PV du 9 avril 2024 – Budget 2024 de la Régie de l'eau et de l'assainissement - Questions diverses

### **APPROBATION DU PV DU 9 AVRIL 2024**

Le procès-verbal du 9 avril est adopté à l'unanimité et mis à la signature.

### **BUDGET 2024 DE LA REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (DEL2024-050)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le budget de la régie de l'eau et de l'assainissement a été voté à l'unanimité le 9 avril 2024 par délibération n°2024-044.

Il indique que malgré l'équilibre budgétaire, le budget 2024 de la régie de l'eau et de l'assainissement présentait des anomalies en matière d'excédents antérieurs reportés sur les sections d'investissements et d'exploitation.

Puis il donne la parole à Madame Sylviane Dupré, adjointe aux finances.

Madame l'adjointe expose les différences apportées au budget 2024 de la régie de l'eau et de l'assainissement.

Elle précise que celui-ci s'équilibre à 89 500 € en section d'exploitation et à 249 200 € en section d'investissement.

En section d'exploitation, il a été reporté au titre des excédents antérieurs la somme de 31 985.30 € au lieu de 31 985.50 €. La différence de 0.20 € est compensée à l'article 7588-Autres produits de gestion courante et ne modifie pas le montant du budget.

En section d'investissement, la somme de 165 699.47 € a été reportée au titre des excédents antérieurs au lieu de 195 699.47 €. Afin de conserver l'équilibre budgétaire, la différence représentant la somme de 30 000 € a été inscrite en dépenses, dans les différents programmes d'investissements.

Compte tenu de ces anomalies signalées par le contrôle de légalité de la Préfecture des Alpes-Maritimes et la Direction Générale des Finances, Madame Dupré propose de modifier le budget 2024 de la régie de l'eau et de l'assainissement et de le soumettre à nouveau au vote de l'organe délibérant.

Après avoir arrêté le budget de la régie de l'eau et de l'assainissement par chapitre et avoir consigné le résultat des votes, le conseil municipal à l'unanimité, adopte le budget 2024 de la régie de l'eau et de l'assainissement, toutes sections confondues, arrêté à 89 500 € en exploitation et à 249 200 € en investissement.

**QUESTIONS DIVERSES**

- **BANDE DESSINEE « MAQUIS DES PAILLONS » : CONVENTION AVEC LES EDITIONS MONEGASQUES DU ROCHER (DEL2024-051)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une bande dessinée intitulée « Résistance Maralpine » - Tome 1 « Maquis des Paillons » selon une idée d'Yvon Bertorello et ayant pour thème la résistance dans les vallées du Paillon, de Nice jusqu'aux Alpes va voir le jour.

Il indique que cet ouvrage sera réalisé par les Editions du Rocher à Monaco et que pour y parvenir, les communes des Paillons ont été sollicitées à travers une convention permettant l'acquisition de la bande dessinée.

Il précise que Monsieur Bertorello a déjà réalisé plusieurs bandes dessinées, avec pour sujets les Justes parmi les Nations ou encore la tempête Alex.

Monsieur Serge Beninati demande s'il est prévu un tome par village des Paillons.

Monsieur le Maire répond par la négative car c'est la résistance maralpine qui est mise en avant et que le tome 1 est dédié à l'ensemble du territoire des Paillons.

Monsieur le Maire remet la bande dessinée « Les Justes parmi les Nations » aux membres du conseil municipal, afin qu'ils puissent prendre connaissance du type de lecture que propose l'auteur.

Un débat s'ensuit sur l'achat, la revente ou le dépôt vente des livres.

Afin de contribuer au devoir de mémoire, notamment auprès du public scolaire, il propose au conseil d'acheter 50 exemplaires de cette bande dessinée représentant un budget de près de 556.50 euros.

Monsieur le Maire propose que cette bande dessinée soit distribuée aux jeunes du village à l'occasion de l'arbre de Noël ou à une autre occasion.

Madame Dupré demande quelle sera l'imputation budgétaire.

Monsieur le Maire répond que la dépense sera imputée à l'article 623-Publicité, publications, relations publiques.

Monsieur le Maire indique que la convention prévoyant ce partenariat avec les Editions du Rocher fixe les obligations de chacune des parties et stipule que le règlement interviendra pour 50% à la signature de la convention et pour 50% à la parution de l'ouvrage.

Il propose également de l'autoriser à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'acquérir pour un montant total de 556.50 €, 50 exemplaires de la bande dessinée intitulée « Résistance Maralpine » - Tome 1 « Maquis des Paillons » qui va voir le jour prochainement. Il approuve la convention prévoyant ce partenariat avec les Editions du Rocher et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- **RAPPEL DES DATES DES PROCHAINES CEREMONIES**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux les prochaines dates des cérémonies.

- Le 28 avril à 18h00 – Souvenir des déportés au monument aux morts
- Le 1<sup>er</sup> mai à 18h00 – Fête du travail place du Tracoal. Un apéritif sera offert aux présents ainsi qu'un brin de muguet aux femmes.
- Le 8 mai à 11h30 – Victoire de 1945 au monument aux morts suivi d'un apéritif.

Il appelle les conseillers présents à participer activement à ces manifestations.

Aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h00.

Le Maire,

Noël ALBIN